

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2312-07

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 19 heures 15  
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)  
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard  
BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10+1 proc

Votants : 11

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Christian DI MARTINO – Eliane  
CALDEI-VIDAL – Patrice MARTIN – Michel CORSINI – Béatrice ROZIER –  
Chantal BARBIER – Fabrice FONTAINE – Philippe ALLEGRINI

Absente excusée : Fabienne GALLI

Absents : Sandrine BARRALIS – Jean-Marc BLANIC – Karine FAGES

Secrétaire : Patrice MARTIN

**Objet : Décision modificative n°2  
Budget eau et assainissement**

Dans le courant de l'année, des dépenses supplémentaires sont venues s'ajouter sur un article à savoir le 6061  
«Fournitures non stockables ».

Dans ces conditions et afin d'ajuster le budget primitif 2023, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le  
Maire à la modification des crédits par la Décision modificative n°2 de 2023 jointe en annexe.

La décision modificative n°2 se présente comme suit :

Section fonctionnement : Transferts d'article à article pour un montant de 1 000 € (dépenses).

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, à l'unanimité des  
présents,**

**- ACCEPTE** les transferts mentionnés sur ladite décision modificative n°2 annexée à la présente délibération sur le  
budget eau et assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme

Le secrétaire,

Le Maire,



Patrice MARTIN

Signé par : Gérard BRANDA

Date : 15/12/2023  
Gérard BRANDA

Qualité : Maire